

Convocation à l'Assemblée générale ordinaire de Zurich Insurance Group SA

Mercredi 8 avril 2026

Lieu : Hallenstadion,
Wallisellenstrasse 45, 8050 Zurich, Suisse
Ouverture des portes : **8h30 CEST**
Début : **9h30 CEST**

Traduction du texte original allemand

Veuillez noter
la nouvelle
heure de début

Ordre du jour

1. Rapport pour l'exercice 2025

1.1 Approbation du Rapport annuel et des comptes annuels et consolidés 2025

Le Conseil d'administration propose d'approuver le Rapport annuel ainsi que des comptes annuels et consolidés de Zurich Insurance Group SA pour l'exercice 2025.

Explication

Le Rapport annuel se compose des informations sur les activités, l'organisation et la stratégie de Zurich Insurance Group SA (**Zurich**) contenues dans le Rapport de gestion 2025 (**Rapport de gestion**), tandis que les comptes annuels et les comptes consolidés font partie du rapport financier (voir chapitre « Consolidated Financial Statements » respectivement « Holding Company » du Rapport de gestion, disponible sous : www.zurich.com/en/investor-relations/results-and-reports).

L'Organe de révision Ernst & Young SA, Zurich (**EY**), recommande dans ses Rapports d'audit inclus dans le Rapport de gestion, d'approuver les comptes annuels et les comptes consolidés 2025 de Zurich.

1.2 Vote consultatif sur le Rapport de rémunération 2025

Le Conseil d'administration propose d'approuver le Rapport de rémunération 2025 de Zurich Insurance Group SA par un vote consultatif.

Explication

Le Rapport de rémunération de Zurich (**Rapport de rémunération**), inclus dans le Rapport de gestion, explique la structure et la gouvernance de la rémunération ainsi que les rémunérations versées ou attribuées aux membres du Conseil d'administration et de la Direction au cours de l'exercice.

EY a vérifié les parties légalement requises du Rapport de rémunération et a confirmé, dans son Rapport d'audit inclus dans le Rapport de gestion, que le Rapport de rémunération est conforme au droit et aux statuts de Zurich (**statuts**).

1.3 Vote consultatif sur le Rapport de durabilité 2025

Le Conseil d'administration propose d'approuver le Rapport de durabilité 2025 de Zurich Insurance Group SA par un vote consultatif.

Explication

Le Rapport de durabilité de Zurich (**Rapport de durabilité**), inclus dans le Rapport de gestion, explique le plan stratégique en matière de durabilité, les ambitions et les objectifs qui y sont liés, ainsi que l'approche et les progrès de Zurich dans la mise en œuvre de ses ambitions et la réalisation de ses objectifs.

EY a effectué un examen indépendant de certains indicateurs clés de performance (ICP). Le rapport correspondant d'EY est inclus dans le Rapport de gestion.

2. Emploi du bénéfice résultant du bilan

Le Conseil d'administration propose l'utilisation du bénéfice résultant du bilan et la distribution d'un dividende de 30 CHF brut par action comme suit :

Bénéfice résultant du bilan au 31 décembre 2025	13 255 059 787	CHF
Dividende de 30 CHF brut par action pour 146 355 754 ¹ actions	– 4 390 672 620 ¹	CHF
Solde reporté à nouveau	8 864 387 167 ¹	CHF

Si cette proposition est approuvée, le dividende, moins les 35 pour cent d'impôt fédéral anticipé, sera versé à partir du 14 avril 2026 aux détenteur·rice·s d'actions inscrit·e·s à la date de référence (13 avril 2026). Le dernier jour de négoce donnant droit au dividende est le 9 avril 2026. A partir du 10 avril 2026, les actions seront négociées ex-dividende.

Explication

Le bénéfice résultant du bilan se compose comme suit :

Au 1er janvier 2025 (report de l'exercice précédent)	13 340 110 316	CHF
Dividende payé	– 3 998 406 860	CHF
Bénéfice de l'exercice après impôts	3 998 590 254	CHF
Attribution à la réserve pour actions propres (détenues indirectement par les filiales)	– 85 233 923	CHF
Bénéfice résultant du bilan de l'exercice, le 31 décembre 2025	13 255 059 787	CHF

L'Assemblée générale est compétente pour décider de l'emploi du bénéfice résultant du bilan et de la distribution d'un dividende. Le dividende proposé correspond à la politique de dividende de Zurich (disponible sous : www.zurich.com/en/investor-relations/our-shares/dividends).

EY a vérifié l'affectation proposée du bénéfice résultant du bilan et a confirmé dans son Rapport d'audit inclus dans le Rapport de gestion qu'elle est conforme au droit suisse et aux statuts.

3. Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction

Le Conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction pour l'exercice 2025.

Explication

En donnant décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction, les actionnaires consentants déclarent qu'ils ne demanderont plus de comptes aux personnes responsables pour des événements survenus au cours de l'exercice écoulé et portés à la connaissance de l'Assemblée générale.

4. Élections

4.1 Réélections du président et des membres du Conseil d'administration ; élection d'une nouvelle membre du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose la réélection individuelle des membres actuels du Conseil d'administration (y compris le président), à l'exception de Christoph Franz, et d'élire Mary Forrest comme nouvelle membre du Conseil d'administration, chacun pour un mandat allant jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire. Si Jasmin Staiblin est réélue membre du Conseil d'administration, le Conseil d'administration envisage de la nommer vice-présidente du Conseil d'administration.

¹ Ces chiffres se basent sur le capital-actions émis au 31 décembre 2025. Ils peuvent varier en fonction du nombre d'actions émises au 13 avril 2026. Aucun dividende ne sera autorisé sur les actions détenues en propre par Zurich ou par ses filiales à 100 pour cent.

- 4.1.1 Réélection de Michel M. Liès en qualité de membre et de président
- 4.1.2 Réélection de Joan Amble
- 4.1.3 Réélection de Catherine Bessant
- 4.1.4 Réélection de Michael Halbherr
- 4.1.5 Réélection de Thomas Jordan
- 4.1.6 Réélection de Sabine Keller-Busse
- 4.1.7 Réélection de Kishore Mahbubani
- 4.1.8 Réélection de Peter Maurer
- 4.1.9 Réélection de John Rafter
- 4.1.10 Réélection de Jasmin Staiblin
- 4.1.11 Réélection de Barry Stowe
- 4.1.12 Élection de Mary Forrest

Explication

Les membres du Conseil d'administration (y compris le président) doivent être élus chaque année par l'Assemblée générale.

Christoph Franz a atteint la limite des 12 ans de mandat selon le règlement d'organisation de Zurich et n'est pas candidate à une réélection en tant que membre du Conseil d'administration. Les autres membres actuels du Conseil d'administration (y compris le président) ont accepté les réélections proposées. Les informations sur les membres actuels du Conseil d'administration (y compris le président) sont disponibles dans le rapport sur la gouvernance d'entreprise du Rapport de gestion.

Mary Forrest, proposée à l'élection comme nouvelle membre du Conseil d'administration, complètera les compétences variées du Conseil d'administration grâce à sa vaste expertise dans le secteur de l'assurance. Mary Forrest a confirmé sa volonté d'accepter l'élection proposée. Les données relatives au parcours professionnel de Mary Forrest sont publiées sur www.zurich.com/fr-fr/ag.

Tous les candidat·e·s proposé·e·s remplissent les critères d'indépendance fixés dans le règlement d'organisation de Zurich.

4.2 Réélections des membres du Comité de rémunération ; élection d'un nouveau membre du Comité de rémunération

Sous réserve de leur réélection en tant que membres du Conseil d'administration, le Conseil d'administration propose la réélection individuelle des membres actuels du Comité de rémunération, à l'exception de Christoph Franz, ainsi que l'élection de Michael Halbherr en tant que nouveau membre du Comité de rémunération, chacun pour un mandat allant jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire. Si Sabine Keller-Busse est réélue membre du Comité de rémunération, le Conseil d'administration envisage de la nommer présidente du Comité de rémunération.

- 4.2.1 Réélection de Michel M. Liès
- 4.2.2 Réélection de Catherine Bessant
- 4.2.3 Réélection de Sabine Keller-Busse
- 4.2.4 Réélection de Kishore Mahbubani
- 4.2.5 Réélection de Jasmin Staiblin
- 4.2.6 Élection de Michael Halbherr

Explication

Les membres du Comité de rémunération doivent être élus chaque année par l'Assemblée générale. Les personnes proposées ont déclaré être prêtes à accepter leur réélection ou le cas échéant, leur élection.

4.3 Réélection du représentant indépendant

Le Conseil d'administration propose la réélection du Cabinet Juridique Keller SA, Zurich, en qualité de représentant indépendant pour un mandat allant jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Explication

Le représentant indépendant doit être élu chaque année par l'Assemblée générale. Le Cabinet Juridique Keller SA, Zurich, répond aux critères d'indépendance et est disponible pour une réélection.

4.4 Réélection de l'Organe de révision

Le Conseil d'administration propose la réélection d'Ernst & Young SA, Zurich, en tant qu'Organe de révision pour l'exercice 2026.

Explication

L'Organe de révision doit être élu chaque année par l'Assemblée générale. EY répond aux critères d'indépendance et est disponible pour une réélection. Pour des informations sur EY, veuillez consulter le chapitre « external auditor » du Rapport de gestion.

5. Approbation de la rémunération

5.1 Approbation de la rémunération du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'approuver une rémunération totale maximale du Conseil d'administration de 6 000 000 CHF (plus cotisations patronales obligatoires aux régimes de sécurité sociale) pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2026 à l'Assemblée générale ordinaire 2027.

Explication

La rémunération totale maximale proposée pour le Conseil d'administration pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2026 à l'Assemblée générale ordinaire 2027 s'élève – comme l'année précédente – à 6 000 000 CHF. Ce montant est basé sur l'hypothèse que le nombre de membres du Conseil d'administration et les responsabilités qui leur sont attribuées restent inchangés. La structure de rémunération du Conseil d'administration n'a pas changé par rapport à la période précédente.

Rémunération totale maximale pour le Conseil d'administration pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2026 à l'Assemblée générale ordinaire 2027

(en milliers de CHF)	Honoraires		
	en espèces	en actions ²	Total
Honoraires de base du président, du vice-président et des membres du Conseil d'administration ²	2 425	2 425	4 850
Honoraires de comité des membres du Conseil d'administration ³	800	–	800
Honoraires de présidence des comités ³	180	–	180
Sous-total	3 405	2 425	5 830
Réserve destinée à couvrir les changements potentiels de responsabilités ainsi que les cotisations patronales obligatoires aux régimes de retraite	170	–	170
Total	3 575	2 425	6 000

² La moitié de l'honoraire de base est payée en actions soumises à une restriction de vente de cinq ans.

³ Le président et le vice-président ne perçoivent aucun honoraire supplémentaire en contrepartie de leurs activités au sein des comités des Conseils d'administration de Zurich et de Zurich Compagnie d'Assurances SA.

Les montants ci-dessus ne comprennent pas les cotisations patronales obligatoires aux régimes de sécurité sociale. Tous les membres du Conseil d'administration de Zurich sont également membres du Conseil d'administration de Zurich Compagnie d'Assurances SA, et les honoraires couvrent les tâches et les responsabilités au sein de ces deux conseils d'administration. Tous les honoraires sont versés exclusivement sous forme de montant fixe et ne dépendent pas de la réalisation d'objectifs de performance spécifiques.

De plus amples informations sur la rémunération du Conseil d'administration, y compris les honoraires versés pour la période précédente par rapport au montant approuvé pour cette période, sont disponibles au chapitre « Remuneration and shareholdings – Board of Directors » du Rapport de rémunération.

5.2 Approbation de la rémunération de la Direction

Le Conseil d'administration propose d'approuver une rémunération totale maximale de la Direction de 83 000 000 CHF (plus cotisations patronales obligatoires aux régimes de sécurité sociale) pour l'exercice 2027.

Explication

La rémunération totale maximale proposée pour la Direction pour l'exercice 2027 s'élève – comme l'année précédente – à 83 000 000 CHF. Le montant tient compte d'hypothèses concernant le nombre de membres de la Direction et la structure de rémunération. Il comprend également l'attribution maximale de STIP et de LTIP de 200 pour cent des montants cibles attendus et correspond donc à la rémunération totale maximale attendue qui pourrait résulter des principes de rémunération.

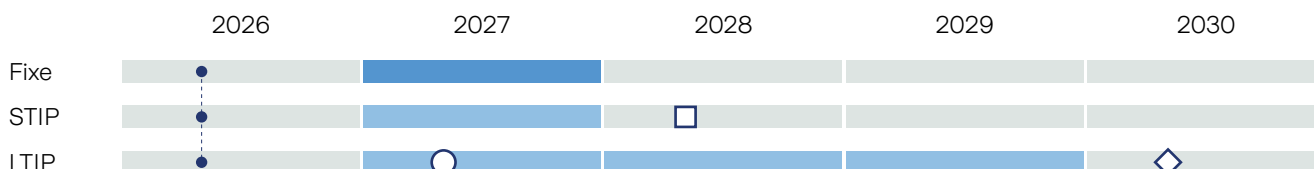
Rémunération totale maximale de la Direction pour l'exercice 2027

(en millions de CHF)	
Rémunération fixe ⁴	17,9
Plan d'incitation à court terme (STIP)	24,4
Plan d'incitation à long terme (LTIP)	40,7
Total	83,0

Les montants ci-dessus ne comprennent pas les cotisations patronales obligatoires aux régimes de sécurité sociale, ni les rendements pour les actionnaires, y compris l'attribution d'unités équivalentes aux dividendes durant la période de performance, ainsi que les fluctuations du cours des actions et des taux de change.

⁴ La rémunération fixe tient compte du salaire de base, des prestations de retraite, des avantages aux collaborateurs et d'autres rémunérations.

Calendrier de distribution des éléments de rémunération composant la rémunération globale pour l'exercice 2027



Vote de l'Assemblée
générale ordinaire 2026

- La rémunération fixe inclut le salaire de base, les prestations de retraite, les avantages aux collaborateurs et autres rémunérations.
- Durée de la période de performance prise en considération dans les critères de performance du STIP (un an) et du LTIP (trois ans).

- Versement du STIP pour la période annuelle de performance 2027, effectué en mars 2028, communiqué dans le Rapport de rémunération 2027.
- Allocation des actions cibles dans le cadre du LTIP en 2027, communiquée dans le Rapport de rémunération 2027.
- ◇ Evaluation du niveau d'acquisition pour la période de performance 2027–2029.⁵

De plus amples informations sur la rémunération de la Direction et sur la rémunération versée ou attribuée en 2025 par rapport au montant approuvé pour cette période, sont disponibles au chapitre « Remuneration and shareholdings – Executive Committee » du Rapport de rémunération.

⁵ La moitié des actions définitivement attribuées en lien avec la performance est soumise à une restriction de vente de trois ans supplémentaires, de sorte que toutes les restrictions seront levées en 2033.

Notes organisationnelles

Convocation et rapport pour l'exercice

La convocation en allemand publiée dans la Feuille officielle suisse du commerce (www.fosc.ch) le 13 mars 2026 prévaut en cas de divergences avec la version anglaise ou française. La convocation sera également disponible à partir du 13 mars 2026 sur www.zurich.com/fr-fr/ag.

Le Rapport de gestion, qui comprend le Rapport de rémunération, le Rapport de durabilité et les Rapports de l'Organe de révision, est disponible sur www.zurich.com/en/investor-relations/results-and-reports.

Droit de vote

Ont le droit de vote les actionnaires inscrit·e·s au registre des actions en tant que détenteur·rice·s du droit de vote au 1er avril 2026, 17h00 CEST. L'inscription des actionnaires avec droit de vote au registre des actions n'a aucune influence sur la négociabilité des actions avant, pendant, ou après l'Assemblée générale.

Participation personnelle

La carte d'admission peut être commandée au moyen de la carte-réponse ou par voie électronique via le portal des actionnaires (www.gvote.ch) et sera envoyée à partir du 19 mars 2026.

Les actionnaires qui se sont inscrit·e·s par le passé sur le portal des actionnaires pour recevoir une notification par courrier électronique ne reçoivent pas de carte-réponse imprimée, mais seulement un courrier électronique de generalversammlung@computershare.ch avec le sujet « Convocation à l'Assemblée générale ordinaire 2026 de Zurich Insurance Group SA » et le lien vers le portal des actionnaires.

Les actionnaires qui n'ont pas reçu la carte d'admission pourront la retirer le jour de l'Assemblée générale contre remise d'une pièce d'identité au guichet d'information.

Représentation

Les actionnaires peuvent se faire représenter par leur représentant·e légal·e ou, au moyen d'une procuration écrite, par un·e représentant·e de leur choix. La procuration doit être donnée sur la carte-réponse ou via www.gvote.ch.

Les actionnaires peuvent également se faire représenter par le représentant indépendant, le Cabinet Juridique Keller SA, Case postale 8172, 8036 Zurich, Suisse. La procuration et l'instruction du représentant indépendant doivent être faites sur la carte-réponse (réception jusqu'au 2 avril 2026) ou via www.gvote.ch (jusqu'au 6 avril 2026, 23h59 CEST).

Informations générales

Les questions générales concernant l'Assemblée générale peuvent être adressées par courrier électronique au registre des actions de Zurich (shareholder.services@zurich.com).

L'Assemblée générale se déroule en allemand, avec une traduction simultanée en anglais, et peut être suivie en webcast sur www.zurich.com/fr-fr/ag.

Informations sur le traitement des données personnelles des actionnaires sont disponibles sur www.zurich.com/fr-fr/investor-relations/shareholder-area.

Apéritif

À l'issue de l'Assemblée générale, tou·te·s les participant·e·s sont invité·e·s à un apéritif au Hallenstadion.

Zurich, le 12 mars 2026

Zurich Insurance Group SA

Pour le Conseil d'administration



Michel M. Liès, président



Zurich Insurance Group SA
Registre des actions
c/o Zurich Compagnie d'Assurance SA
Mythenquai 2
8022 Zurich
Suisse
Téléphone +41 (0)44 625 22 55
shareholder.services@zurich.com